



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 29 avril 2021

Monsieur le Directeur Général des Services,

Dans votre note du 2 avril 2021, vous actez le maintien des agents vulnérables en autorisation spéciale d'absence ou en télétravail dès lors que celui-ci est possible.

Votre note ne stipule pas que des congés sont imposés aux personnes vulnérables placées en autorisation spéciale d'absence.

Toutefois, plusieurs agents dans cette situation, travaillant en crèches, nous ont interpellés sur le fait que depuis le début de l'année, leur direction leur a posé 10 jours de congés correspondant aux périodes des vacances de février et d'avril.

Par ailleurs, dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les congés annuels sont imposés puisque les établissements ferment à dates fixes.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces agents, en autorisation spéciale d'absence, ne créditent, évidemment pas, de jours de réduction de temps de travail, puisqu'ils ne travaillent pas. De ce fait, si la situation n'évolue pas favorablement, il va leur manquer quinze jours à poser sur les périodes de fermetures imposées restantes.

Seuls 72 agents sont identifiés comme personnes vulnérables pour l'ensemble de la DGA famille, sports, éducation et jeunesse, soit moins de 0,5 % de l'ensemble des agents de nos 3 entités. Donc, pour la seule Direction de la Famille, cela représente un nombre d'agents encore plus faible.

Cette situation entraîne, à notre sens, une rupture d'égalité de traitement pour ces agents, par rapport à l'ensemble des agents considérés comme personnes vulnérables, travaillant dans d'autres Directions.

Au vu des éléments exposés ci-avant, nous sollicitons votre haute bienveillance afin de bien vouloir prendre en compte la problématique de ces agents. Nous vous demandons que ceux-ci soient repositionnés en « ASA personnes vulnérables » à la place des congés qui leurs ont été imposés.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT

Sandy VOREDINI

Responsable du Secteur Revendicatif